

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
26	23	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Pref

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 1 Avril à 18:15, le Conseil Municipal de la Commune de HORNAING s'est réuni à la Salle des Mariages, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELANNOY Frédéric, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/03/2025.

Présents : M. DELANNOY Frédéric, Maire, Mmes : CHATELIN Sandrine, DE BOER Vanessa, DELBECQ Sylvie, DELCROIX Séverine, DESMYTER Gaëlle, FIEVET Christelle, HOUZE Marie-Martine, MOREAU Valérie, MUREZ Dolorès, NOULETTE Jessica, VANDEWALLE Stéphanie, VILCOT Lise-Marie, MM : ACCETTONNE Grégory, CLOCHARD Jean-François, DESMOUCELLE Didier, GAZET Christian, HOCQ Daniel, JAMROZ Alain, RATAJCZAK Christophe, SAVARY Gabriel, SERRURIER Yvon, VELU Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DUHEM Gwenaëlle à Mme DELCROIX Séverine, RASSE Virginie à M. DELANNOY Frédéric, M. REMY Benoît à M. JAMROZ Alain

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREAU Valérie

202540 – DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT
POUR MENER A BIEN UN PROJET OU UNE OPERATION IDENTIFIE

(en application des articles L.332-24, 332-25 et 332-26 du code général de la fonction publique)

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-24, 332-25 et 332-26 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération identifiée à savoir « entretien des espaces verts de la Commune pour l'obtention de la 3ème fleur » ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

la création d'un **emploi non permanent d'adjoint technique contractuel à temps complet** relevant de la catégorie hiérarchique C, à compter du 3 juillet 2025.

Cet emploi non permanent est créé pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, à savoir la participation de la Commune d'hornaing au concours régional des villes et villages fleuris pour l'obtention de la 3ème fleur.

Afin de répondre aux critères et aux exigences du jury, il convient de renforcer l'équipe des espaces verts chargée de l'entretien et l'arrosage des parterres et suspentes de fleurs, l'entretien de l'ensemble des espaces publics de la Commune (complexe sportif, écoles, abords des bâtiments

SOUS-PREFECTURE
DE DOUAI

18 JUL. 2025

ARRIVEE

publics, cimetières, résidences, étang de pêche, voies communales et départementales). La 3ème fleur doit être acquise puis maintenue pour une durée de 4 ans.

Cet emploi sera occupé par un **agent contractuel** recruté par voie de contrat à durée déterminée à temps complet pour une durée :

- du 3 juillet 2025 au 2 juillet 2028 inclus

Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

Le contrat prendra fin :

- soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu,
- soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

Les agents devront justifier d'une condition d'expérience professionnelle de 2 ans.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/04/2025
Le Maire
Frédéric DELANNOY



SOUS PREFECTURE
DE DOUAI

18 JUL. 2025

ARRIVEE